

8522/18 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 4 mai 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 4 mai 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil mettant en œuvre la décision 2014/932/PESC
concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Yémen

E 13015

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.